

5. - COMMERCE ET INDUSTRIE

LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA TUNISIE

AVEC LE BÉNÉLUX (suite) ⁽¹⁾

HOLLANDE

Avec la Guyane Hollandaise, les Antilles néerlandaises et l'Indonésie, les Pays-Bas représentent un ensemble économique puissant et gros fournisseur de produits coloniaux.

Bien que l'agriculture et l'industrie occupent en Hollande une place importante, ils ne sont qu'un facteur secondaire du commerce extérieur.

Le commerce de transit en tient le premier plan, les Pays-Bas constituant l'un des plus importants carrefours de trafic du monde. Sept pays se partageaient, dans l'ordre, avant la guerre, les trois-quarts du commerce extérieur : Allemagne, Grande-Bretagne, France, Belgique, Indes Néerlandaises, Etats-Unis, Argentine.

L'éclipse de l'Allemagne a modifié l'orientation du commerce extérieur de la Hollande qui a dû chercher d'autres clients et d'autres fournisseurs.

* * *

La Tunisie achetait à la Hollande, avant la guerre, environ 40.000 quintaux de marchandises pour 11 millions de francs — moyenne 1929 à 1938 : 41.654 quintaux, pour 11.501.000 francs.

La Hollande fournissait :

— produits chimiques (engrais phosphatés);

— produits alimentaires (lait, riz, fromages);

— combustibles minéraux (houilles, bois)

représentant en tonnage et en valeur près des 3/4 du total.

Le solde se partageait entre : Textiles (ficelles et cordages), ouvrages en métaux (mécanique de précision), et divers.

La gamme des produits était peu étendue, et l'intérêt se concentrait autour principalement des produits alimentaires (le lait en particulier) et les produits chimiques.

En contre-partie, la Tunisie vendait à la Hollande une moyenne de :

2.900.000 quintaux, pour 19.000.000 de francs.

(2.897.329 quintaux — 19.836.000 francs)

Les exportations portaient sur une trentaine de produits, mais la base de ce commerce était essentiellement constituée par les phosphates (moyenne annuelle : 1.879.640 quintaux), — les minerais de fer (m. a : 1.006.598) — puis venaient le sel et les produits tartriques.

Plusieurs points sont à souligner :

1.) L'énorme disproportion des tonnages échangés.

2.) La constance des plus-values à l'exportation.

3.) L'absence dans la nomenclature des exportations de produits importants de Tunisie : huiles — alfa — dattes — éponges.

(1) Cf. Bulletin Economique et Social de la Tunisie, n° 31 (août 1949).

TABLEAU I

HOLLANDE-TUNISIE
Moyenne des importations 1929-1938

| PRODUITS | Quintaux | Milliers de francs | PRINCIPAUX PRODUITS |
|---------------------------------|----------|--------------------|---|
| Produits alimentaires | 13.580 | 7.133 | Laits, riz, fromages, huiles végétales, poissons salés fumés. |
| Produits chimiques | 13.724 | 352 | Engrais phosphatés. |
| Combustibles minéraux | 9.620 | 360 | Houille, brais. |
| Textiles | 1.817 | 1.057 | Ficelles, cordages. |
| Ouvrages en métaux | 532 | 846 | Horlogerie, mécanique de précision, bijouterie. |
| Divers | 2.381 | 1.753 | Poterie, gobeletterie, bois, métaux, ouvrages divers. |
| | 41.654 | 11.501 | |

TABLEAU II

TUNISIE-HOLLANDE
Moyenne des exportations 1928-1938

| PRODUITS | Quintaux | Mill. de Frs | |
|---------------------------|-----------|--------------|--|
| Phosphates | 1.879.640 | 12.865 | |
| Minerais de fer | 1.006.598 | 5.528 | |
| Tartres | 2.881 | 335 | |
| Sel | 4.174 | 172 | |
| Divers | 4.016 | 736 | Dépouilles d'animaux, orge, fruits et graines. |
| | 2.897.329 | 19.636 | |

La disproportion des masses pondéreuses s'explique aisément par la nature des produits échangés. D'autre part, l'accord Bénélux aurait eu pour effet, en considérant ces chiffres, d'amortir très largement les déficits constatés dans le commerce avec la Belgique.

Toutefois, en fonction de ce point de vue, il faut considérer le présent et même l'avenir, et non se pencher seulement sur les statistiques d'avant-guerre.

Il a déjà été constaté qu'en dehors d'un repli très sensible de l'éventail des produits échangés, les données et les résultats du commerce tunisien avec la Belgique avaient subi peu de modifications.

En ce qui concerne la Hollande, les chiffres de 1948 sont les suivants :

Importations en Tunisie : 30.460 qx., pour 252.911.000 de francs.

Exportations de Tunisie : 2.247.750 qx., pour 366.144.000 de francs.

Compte tenu des coefficients de hausse, ces chiffres se rapprochent très sensiblement de ceux d'avant-guerre (40.000 qx. et 2.900.000 qx.).

La balance commerciale joue en faveur de la Tunisie, quoique dans une moindre mesure.

Les coefficients de hausse sont remarquablement plus élevés que la moyenne générale, qui s'établit à 12,5 à l'importation et 5,5 à l'exportation.

En effet, le prix moyen d'avant-guerre : 3.000 francs la tonne, passe en 1948 à 83.000 francs la tonne,

et le prix moyen à l'exportation passe de 70 fr. à 1.700 fr. la tonne en 1948.

Ceci provient du développement dans les deux sens des échanges de certains produits riches :

— fabrications fournies par la Hollande en substitution des engrais et des combustibles minéraux.

— réduction des exportations de phosphates en faveur de certains autres produits : éponges — fruits — dépouilles d'animaux.

Parmi les grands produits échangés avant-guerre :

— les produits alimentaires voient leur volume augmenté — 15.500 quintaux contre 13.500. Les laits et fromages constituent la base de ces importations.

— les importations de produits chimiques, par la disparition des engrais phosphatés, tombent de 13.700 qx à 3.490 qx.

Il en est de même des combustibles minéraux qui, de 9.620 qx sont ramenés à 6.470 qx. Toutefois, une nouvelle importation apparaît : celle du gaz butane, avec 1.560 qx., de même que celle de nombreux produits fabriqués.

A l'exportation, si les phosphates et les minerais de fer ont maintenu leurs positions, par contre le sel a disparu du mouvement commercial tout au moins en 1948 (3.000 T. en 1947).

Il est intéressant de noter le mouvement de certaines exportations : dépouilles d'animaux — dattes, et en particulier éponges.

Il est souhaitable de voir l'an prochain apparaître les huiles tunisiennes sur le marché hollandais jusqu'à présent fermé à ce produit.

Si l'on peut tenir pour satisfaisante la reprise d'échanges normaux sensiblement au rythme d'avant-guerre, par contre, il faudrait conduire les efforts communs vers une extension de la nomenclature des produits échangés.

TABLEAU III

HOLLANDE-TUNISIE
Importations en 1948

| PRODUITS | Quintaux | Mill. de Frs | Principaux produits |
|---------------------------------|----------|--------------|---|
| Produits alimentaires | 15.500 | 139.001 | Laits, fromages. |
| Produits chimiques | 3.490 | 21.145 | Ether sulfurique. |
| Produits pétroliers | 7.400 | 14.224 | Brais — Gaz butane. |
| Divers | 4.070 | 78.541 | Ouvrages en métaux, tis- sus, papier, tabac. |
| | 30.460 | 252.911 | |

TABLEAU IV

TUNISIE-HOLLANDE
Exportations en 1948

| PRODUITS | Quintaux | Milliers de francs |
|--------------------------------------|-----------|--------------------|
| Boyaux frais, secs, salés | 60 | 8.232 |
| Eponges lavées | 70 | 15.560 |
| Fruits et graines | 410 | 3.204 |
| Phosphates naturels | 1.180.180 | 196,225 |
| Minerais de fer et d'acier | 1.007.030 | 135.909 |
| Divers | 1.510 | 7.014 |
| | 2.247.750 | 359.130 |

INDES NEERLANDAISES

Importations

| Code | PRODUITS | Poids en quintaux | Valeurs en milliers de Fr. |
|------|---------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| 267 | Tabac feuille ou en côtes | 2.400 | 22.676 |
| 273 | Huile droit, plein | 1.270 | 9.170 |
| 309 | Baumes Benjoin | 90 | 2.400 |
| 397 | Henné | 40 | 616 |
| 555 | Résidus pétrole gas oils | 10.000 | 2.966 |
| 556 | Résidus pérole fuel oils | 300.000 | 8.897 |
| 1784 | Article ménage vernissé | 110 | 135 |
| | Divers | 10 | 360 |
| | Totaux..... | 43.920 | 47.220 |

Exportations

| Code | Produits | Poids en tonnes | Valeur en milliers de Fr. |
|------|---------------------------|--------------------|------------------------------|
| 307 | Phosphates naturels | 3.556 | 6.762 |
| | | | 6.762 |

La participation de la Tunisie à la Foire d'Utrecht 1947 avait déjà fait apparaître le désir des importateurs hollandais de s'intéresser à des produits secondaires et notamment les articles de l'artisanat.

Déjà, un premier succès a été enregistré avec les éponges :

D'un autre côté, les exportateurs hollandais auraient intérêt à offrir d'autres produits.

Ces échanges seront grandement facilités par l'existence d'un fret régulier entre la Tunisie et les Pays-Bas, soit par navires, soit par avion.

Le choix de l'aérodrome d'El-Aouina comme point d'escale par la « Royal Dutch Airline » (K.L.M.) constitue un excellent élément du développement futur des relations économiques hollando-tunisiennes.

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans l'examen du commerce avec les Indes néerlandaises, dont on peut supposer qu'elles seront associées à la Convention Bénélux.

Les résultats corrigent très largement les chiffres du commerce avec l'ensemble des Pays-Bas.

Les importations en 1948 sont de 43.910 quintaux, soit de 50% supérieures à celles venant directement de Hollande, représentant 46.860.000 de francs.

La Tunisie achète principalement :

Tabac, 2.400 quintaux pourFr. 226.750.000

Combustibles minéraux, 2.400 quintaux, pour..... 11.863.000

Elle exporte uniquement des phosphates :

36.500 quintaux pour.....Fr. 67.620.000

En résumé, le commerce de la Tunisie avec le futur bloc Bénélux a pris en 1948 la physionomie suivante :

Importation en Tunisie : 176.000 quintaux, pour 598 millions.

Exportation de Tunisie : 3.000.000 de quintaux, pour 513 millions.

Si le Bénélux devenait une réalité, la balance commerciale avec la Tunisie s'équilibrerait donc à peu de choses près.

Dans l'avenir, la Tunisie pourra considérer le problème de ses relations avec la Belgique et la Hollande en fonction du Bénélux.

Avant-guerre, l'ensemble des trois pays occupait en effet la quatrième place du commerce mondial.

D'autre part, la série d'accords douaniers, — industriels, — commerciaux qui servent de fondement à la Convention Bénélux modifiera certainement les données du commerce international de ces pays, en apportant en outre une plus grande prospérité aux participants.

La Tunisie peut et doit, à la faveur de cette convention, développer son commerce d'exportation, et notamment trouver un débouché pour ses produits agricoles : huiles — dattes — vins — agrumes, et ses productions artisanales, et accentuer ainsi le volume, déjà non négligeable, de son commerce extérieur avec cet important ensemble de pays.

Paul AUBRUN,

Directeur de l'O.T.U.S.

L'INDUSTRIE TUNISIENNE DES CONSERVES DE POISSONS

Les conserveries de poissons et plus particulièrement celles qui mettent en œuvre les poissons bleus sont intéressantes à un double titre.

Elles illustrent en effet de façon parfaite la participation de l'industrie locale de la conserve à l'effort de développement économique; le surcroît d'activité qu'elles procurent aux pêcheurs confère également à ces exploitations un intérêt social d'ailleurs accru du fait de l'utilisation dans les usines d'une main-d'œuvre saisonnière importante (parage des poissons exigeant journellement jusqu'à 200 ouvrières dans certaines usines).

La région de Sousse et de Mahdia paraît être la zone de prédilection des industriels puisque sur les douze usines installées en Tunisie, cinq sont implantées à Sousse, quatre à Mahdia et trois à Tunis. Ce choix résulte à la fois de l'ampleur de la pêche sur les côtes du Sahel et de ses faibles possibilités d'écoulement en frais dans cette région.

La pêche s'effectue généralement du mois de mai au mois d'octobre; elle se poursuit exceptionnellement jusqu'en novembre quand l'état de la mer le permet, et dans tous les cas pendant les seules nuits sans lune (pêche au feu).

La pêche bat son plein au cours des mois de juin, juillet, août et septembre; après cette période, le poisson dit « de retour » a déjà frayé et il est moins apprécié des utilisateurs qui en réservent une partie à la salaison.

Les espèces capturées sont

- a) les allaches ou sardinelles (*sardinella aurita*),
- b) les maquereaux (*scomber scombrus* et *scomber colias*),
- c) quelques rares sardines (*alosa pilchardus*).

Les sardinelles sont les plus abondantes et il faut reconnaître que les sardines pêchées ne pourraient alimenter l'industrie.

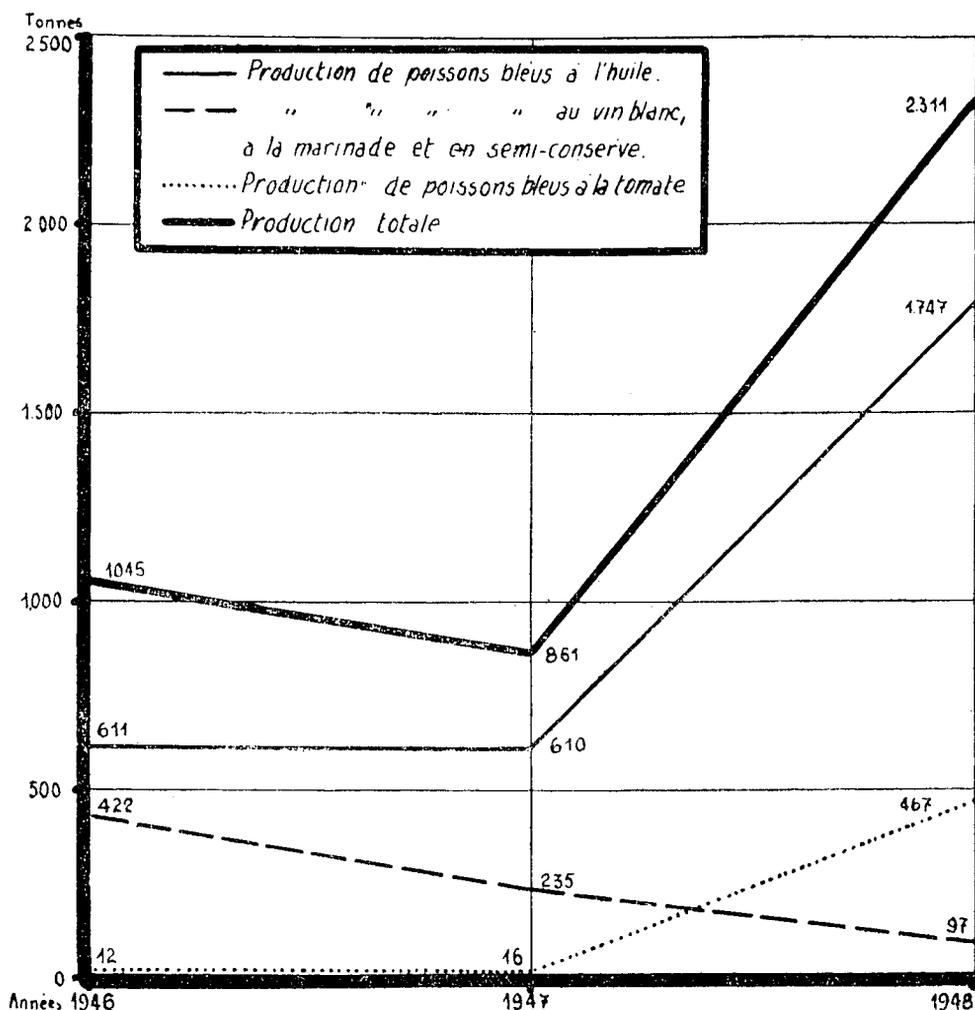
On a longtemps prétendu que l'utilisation exclusive de sardinelles par les conserveurs locaux jetterait le discrédit sur les fabrications de Tunisie lorsque la comparaison avec les conserves de sardines serait permise aux diverses clientèles.

L'expérience a montré, à la faveur des exportations, que les produits tunisiens pouvaient soutenir cette concurrence et l'ampleur des achats métropolitains constitue la suite logique des efforts faits pour l'amélioration des techniques de fabrication (formule portugaise) appuyés sur la qualité des huiles d'olive employées (extra-infigeables).

Le résultat de ce premier programme d'exportation constitue le meilleur témoignage de l'avenir offert par cette branche de l'industrie de la conserve dont la réussite ne dépend plus, pour être confirmée, que des restrictions des prix de revient.

Evolution de l'industrie. — Cette activité industrielle a débuté en 1940-1941 par la création d'une installation à Sousse; par la suite deux autres usines ont été construites en 1942 et deux nouvelles en 1944 (Sousse et Mahdia); quatre autres n'ont été prêtes à fonctionner qu'en 1948 et les trois dernières au début de la campagne actuelle seulement.

L'augmentation du nombre d'usines a coïncidé avec l'amélioration des moyens de pêches (flottille et engins) et la production s'est heureusement ressentie de cette situation comme l'indique le graphique ci-dessous pour les trois dernières campagnes.



L'examen de ce graphique conduit aux remarques suivantes :

a) la fabrication des conserves de poissons à l'huile et à la tomate accuse une augmentation plus sensible encore pour les premières que pour les secondes alors que les tonnages fabriqués en conserves au vin blanc, à la marinade et en semi-conserve sont en régression.

Cette constatation consacre l'orientation prise par cette industrie qui tend à produire plus particulièrement des produits de choix mettant en œuvre des matières premières locales de qualité (huiles - conserves de tomates).

b) La somme des tonnages de divers types de marchandises fabriquées en 1947 est inférieure à celle accusée en 1946.

Il semble qu'il faille imputer cette chute sensible de la production à une diminution des apports en poissons frais (3.531 tonnes de sardines et anchois en 1946 contre 2.443 tonnes en 1947).

L'autre raison moins apparente réside dans la diminution des tonnages de conserves à la marinade et des semi-conserves, peu appréciée de la clientèle métropolitaine, sans augmentation correspondante des tonnages de conserves à l'huile (pénurie de corps gras).

Les renseignements tirés des exportations confirment l'évolution satisfaisante de cette industrie qui a permis en 1948 d'expédier :

736 T. de conserves de poissons à l'huile,

400 T. à la tomate,

et 72 T. au vin blanc et à la marinade

soit 1208 T. au total, alors qu'il n'avait été exporté respectivement que :

844 T. (dont 500 T. de poissons salés provenant de la campagne 1945),
en 1946

et 609 T., y compris les poissons salés dont les fabrications n'avaient pas été chiffrées, en 1947.

Ces exportations ne comportent pas ces années-là de conserves à l'huile à l'exception de 121 tonnes de conserves de thon et sardinelles appliquées en 1947 à la réalisation d'une affaire de compensation.

La campagne 1949, actuellement en cours, permet de penser que les prévisions faites quant à l'avenir de cette industrie se réaliseront.

A fin août le volume des fabrications se situait déjà aux environs de 2.000 T.; et si les apports de poissons frais continuent à suivre le même rythme, il est permis d'escompter une production totale de l'ordre de 3.000 tonnes.

Possibilités de débouchés. — La Métropole reste pour le moment le principal marché de consommation de nos conserves de poissons. En prévision d'un accroissement de la production, l'Administration signale cependant les possibilités de l'exportation locale sur l'Angleterre, notamment, par le canal de l'Attaché Commercial de France à Londres.

La conquête éventuelle de ce marché est cependant subordonnée à la confection de produits de choix sévèrement standardisés et répondant aux goûts traditionnels de cette clientèle (chair du poisson fine, huile de qualité extra, peu fruitée).

La seule question importante qui en définitive décidera de l'avenir de cette industrie, réside dans le prix qu'atteindront les prochaines fabrications.

Pour la campagne actuelle on enregistre par rapport à l'an dernier une augmentation de 6 francs par boîte 1/4 club représentée par les majorations suivantes :

| | |
|---------------------------|---------|
| — huile | Fr. 3 » |
| — boîte..... | 2 » |
| — sel, combustibles | 0,20 |
| — frais généraux | 0,75 |
| — divers | 0,25 |

6,20

qui portent le prix « fabrication » de la boîte 1/4 club, logée en caisse, taxe de transaction non comprise à :

| | |
|----------------------|-----------|
| — ancien prix | Fr. 32,11 |
| — augmentation | 6,20 |
| | <hr/> |
| | 38,31 |

ou 39 francs environ.

Le prix de vente réel marchandise prise usine est légèrement plus élevé (39 fr. 80 ou 40 fr.) car il tient compte d'une augmentation du poisson frais.

Il est probable cependant que les éléments de majoration de ce prix soient communs aux autres pays producteurs; mais la concurrence qui ne manquera pas de se manifester (Maroc et Portugal) conduit cependant à conseiller un resserrement des frais de fabrication.

La diminution des prix de revient doit résulter en premier lieu d'une amélioration des techniques de fabrication susceptible de réduire les pertes sur matières premières de 3% (chiffre jusqu'à présent admis) à 1 ou 1,50%.

Cette économie ainsi que celles du même ordre pouvant intéresser d'autres postes des prix de revient ne peuvent cependant avoir qu'une faible incidence sur l'ensemble des frais de fabrication dont la diminution sensible ne résultera vraisemblablement que d'une augmentation du volume des fabrications.

Les considérations précédentes démontrent que, malgré les restrictions qui sont encore apportées en 1949 (boîtage notamment), cette industrie demeure viable. Son avenir ne dépendra plus que de la qualité des marchandises qui devront soutenir la comparaison avec les productions similaires concurrentes. C'est donc sous le signe de la qualité que devront s'ouvrir les prochaines campagnes décisives pour cette branche de la conserverie locale.

A ce sujet, on doit enregistrer avec satisfaction que les fabrications actuelles tiennent compte de cette considération. Le rythme des exportations, pour lesquelles les licences sont accordées maintenant de façon très libérale, constitue la meilleure preuve de l'accueil favorable réservé par la clientèle métropolitaine à ces productions. Il faut citer à ce sujet que sur les 2.000 tonnes de conserves de poissons fabriquées depuis le début de la campagne en cours, 1.400 T. environ ont déjà été exportées.

Compte tenu également des besoins de la consommation locale, les industriels satisfont difficilement les demandes. Cette situation entraînera vraisemblablement d'ici peu les particuliers à investir des capitaux dans de nouvelles installations.

Parallèlement on doit remarquer que les apports en poissons frais croissent de façon sensiblement proportionnelle aux potentiels de fabrication, ce qui permet de ne pas redouter de déséquilibre fâcheux, susceptible de valoir une augmentation inconsidérée de la matière première ou au contraire de créer un marasme préjudiciable aux pêcheurs.

Le rôle de l'Etat, dans des conjonctures aussi favorables, doit se limiter à soutenir cette industrie.

A ce titre, il faut signaler que l'Administration n'a maintenu l'obligation de déclaration des stocks en usine que dans le but de dresser les plans d'attribution de fer blanc pour chaque campagne et d'assurer une répartition équitable du boîtage entre les utilisateurs.

La connaissance des fabrications lui permettra également en toute connaissance de cause, de prospecter les marchés étrangers.

Sur le plan technique la création à Sousse d'une annexe du Laboratoire Officiel permettra aux industriels de contrôler périodiquement leurs fabrications.

Dès qu'il sera créé, ce laboratoire contribuera également à la réalisation d'un vaste programme de recherches tendant à l'amélioration constante de la production.

Dans ce cas particulier de l'industrie de la conserve de poissons on peut dire que les efforts conjugués des particuliers et de l'Administration commencent à porter leurs fruits. Cette étroite collaboration mérite d'être retenue pour d'autres branches de l'activité locale, dans l'intérêt même de l'économie tunisienne.

PISANI,

*Chef du Service des Huiles
et des Industries Alimentaires
au Ministère du Commerce
et de l'Artisanat.*